

SOFIPROTEOL CAPITAL 1
Société par Actions Simplifiée à capital variable
Au capital Minimum de 1 000 €
Siège Social : 11-13 Rue de Monceau – 75008 PARIS
834 020 638 RCS PARIS
(Ci-après la « Société »)

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE CONSULTATION ECRITE
DU 22 MAI 2026

[.../...]

Consignation du résultat du vote

[.../...]

QUATRIEME DECISION
Modifications statutaires

La collectivité des associés, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président sur les opérations de l'exercice clos au 31.12.2025 décide de supprimer des statuts la Société, les mentions suivantes, liées à la création de la Société, qui n'ont plus lieu d'y figurer :

- En page 2 des statuts de la Société, la mention suivante :

« La soussignée :

SOFIPROTEOL, société anonyme à conseil d'administration au capital de 212.087.000 euros, dont le siège social est situé 11-13 rue de Monceau, 75008 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 804 808 095,

Représentée par son Directeur Général, Monsieur Jean-Philippe PUIG, ayant tous pouvoirs à l'effet des présentes,

*(ci-après l'« Associé Unique »),
a établi ainsi qu'il suit les statuts de la société par actions simplifiée à capital variable (la « Société ») qu'elle a décidé de constituer : »*

- A l'article 7.1 des statuts de la Société, la mention suivante

« représenté par une (1) Action B, bénéficiant d'avantages spécifiques décrits dans les présents statuts, d'une valeur nominale de mille euros (1.000 €) entièrement libérée ».

- A l'article 24 :

« Par dérogation, le premier exercice social commencera le jour de l'immatriculation de la Société au registre du commerce et des sociétés et se terminera le 31 décembre 2018. »

- Les articles 32 et 33 :

« ARTICLE 32 NOMINATION DU PREMIER PRESIDENT

Sofiproteol
Société anonyme à conseil d'administration au capital de 212.087.000 euros
Ayant son siège social 11-13 rue de Monceau, 75008 Paris

Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 804 808 095,

est désignée comme premier Président, pour une durée indéterminée. »

« ARTICLE 33 DESIGNATION DU PREMIER COMMISSAIRE AUX COMPTES TITULAIRE

Est désigné comme Commissaire aux comptes titulaire de la Société pour une durée de six (6) exercices, ses fonctions expirant à l'issue de la décision collective des associés ou de l'Associé Unique devant statuer sur l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 :

La société Ernst & Young et Autres, dont le siège social est fixé : 1-2 place des Saisons, 92400 Courbevoie Paris la Défense I (438 476 913 RCS Nanterre).

Le Commissaire aux comptes titulaire a fait connaître à l'avance qu'il acceptait le mandat qui viendrait à lui être confié et a déclaré n'être atteint d'aucune incompatibilité ni interdiction susceptible d'empêcher sa nomination. »

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME DECISION

Pouvoirs pour formalités

La collectivité des associés **décide** de conférer tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour faire tous dépôts et accomplir toutes formalités.

[.../...]

Pour extrait certifié conforme

Signé par :

9C8A4EF31D88499...
Le Président
SOFIPROTEOL SA
Représentée par
Paul-Yves L'ANTHOËN